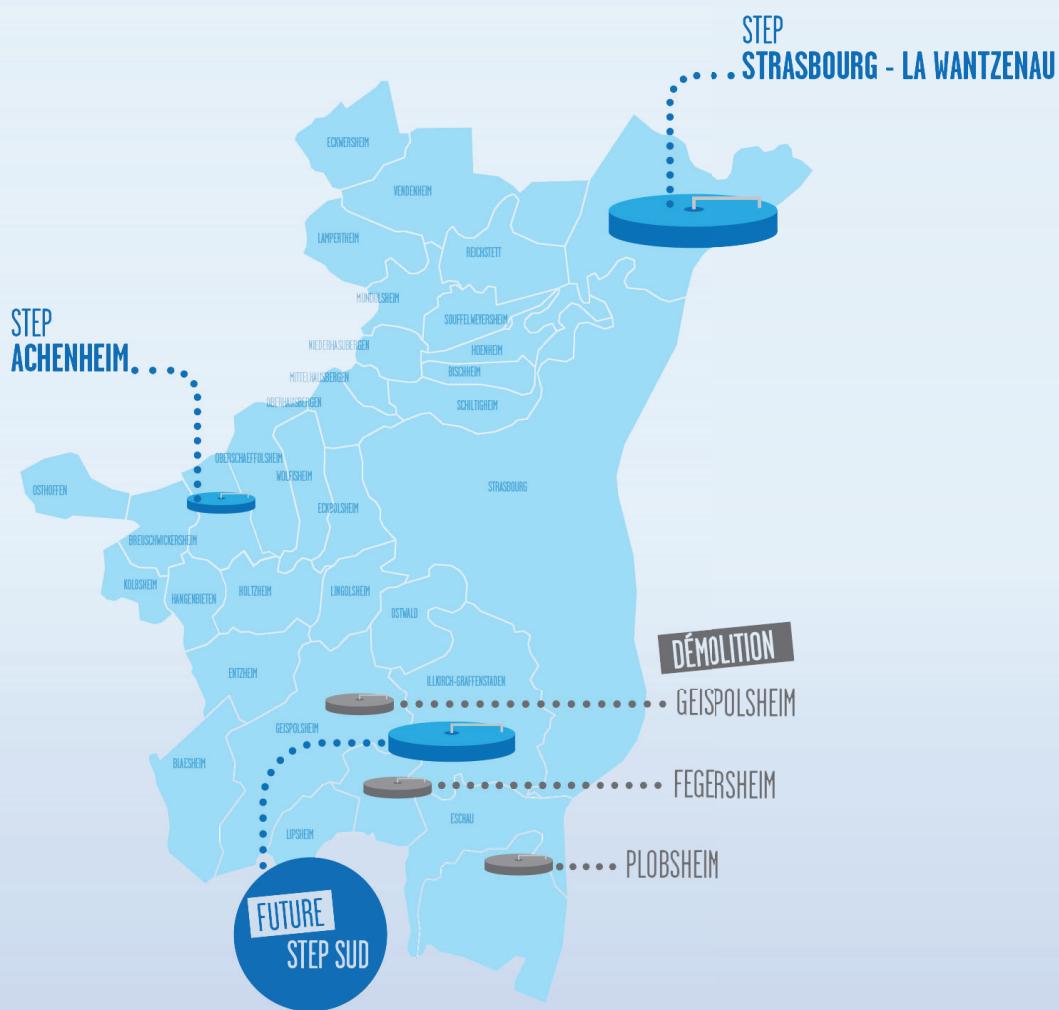


## Création d'un nouveau système d'assainissement au Sud du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

### Dossier d'enquête publique unique préalable à la DUP

#### PIÈCE I- DOSSIER D'ENQUÊTE PARCELLAIRE



## **TABLE DES MATIÈRES DE LA PIÈCE I**

---

<u>Notice explicative de l'enquête parcellaire</u>	.....	<b><u>3</u></b>
<u>Plan de situation</u>	.....	<b><u>22</u></b>
<u>Etat parcellaire</u>	.....	<b><u>24</u></b>
<u>Plan parcellaire</u>	.....	<b><u>120</u></b>



# **Création d'un nouveau système d'assainissement au Sud du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Département du Bas-Rhin (67)**

---

**Dossier d'enquête parcellaire**  
Communes de ESCHAU, FEGERSHEIM et  
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

---

**Pièce 1 : Notice explicative**

**GEOFIT  
EXPERT**

Géofit Expert - Agence de Strasbourg  
Espace Européen de l'Entreprise - 4, rue de Berne  
67300 SCHILTIGHEIM  
Tél. +33 (0)3.67.34.08.00  
[www.geofit-expert.fr](http://www.geofit-expert.fr)

Novembre 2023

# Sommaire

---

---

<b>PREAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>I. PRÉSENTATION DU PROJET .....</b>	<b>4</b>
A. Le maître d'ouvrage .....	4
B. Présentation et situation générale du réseau d'assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg .....	4
C. Le cadre réglementaire de l'assainissement et la genèse du projet .....	5
D. Le projet et ses objectifs .....	6
E. Le site du projet .....	6
<b>II. L'ENQUÊTE PARCELLAIRE .....</b>	<b>9</b>
A. Généralités.....	9
B. Présentation du dossier d'enquête parcellaire.....	9
C. Particularité du dossier d'enquête parcellaire.....	13
D. Dispositions réglementaires applicables à l'enquête parcellaire .....	14
<b>ANNEXES .....</b>	<b>18</b>
<b>ANNEXE 1 : .....</b>	<b>18</b>
LISTE DES CODES RELATIFS AUX GROUPES ET SOUS-GROUPES DE NATURE DE LA PARCELLE OU DE PROPRIÉTÉ INSCRITE AU CADASTRE .....	18
<b>ANNEXE 2 : .....</b>	<b>19</b>
LISTE DES CODES DE LA MATRICE CADASTRALE POUR L'IDENTIFICATION DES DROITS DES PROPRIÉTAIRES .....	19

## Préambule

---

**Le présent dossier concerne l'enquête parcellaire relative au projet de «Création d'un nouveau système d'assainissement au Sud de l'Eurométropole de Strasbourg» sur les communes de Eschau, Fegersheim et Illkirch-Graffenstaden dans le département du Bas-Rhin (67).**

Le maître d'ouvrage, l'Eurométropole de Strasbourg, disposant dès à présent des éléments d'identification du foncier nécessaires audit projet, il est précisé que l'enquête relative à la Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.) du projet sera menée concomitamment à l'enquête parcellaire pour cette première phase du projet.

En parallèle, le système d'assainissement à créer comprend la pose de conduites permettant de desservir la station d'épuration à construire. Le maître d'ouvrage ayant arrêté le tracé de ces conduites et ayant ainsi identifié le foncier concerné sur les communes de Fegersheim et Geispolsheim, il est à noter que l'enquête préalable à l'instauration d'une Servitude d'Utilité Publique (S.U.P.) pour l'établissement de canalisations publiques d'eau sera également menée concomitamment à l'enquête parcellaire et à l'enquête relative à la D.U.P.

Enfin, le projet de «Création d'un nouveau système d'assainissement au Sud de l'Eurométropole de Strasbourg» est également soumis à Autorisation Environnementale (A.E.) dont la procédure d'obtention comprend une enquête publique. Cette dernière sera également menée concomitamment aux enquêtes parcellaire, relative à la D.U.P., et préalable à l'instauration d'une S.U.P.

**L'enquête sera donc qualifiée d'enquête publique unique.**

## I. Présentation du projet

---

### A. Le maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage du projet de « Création d'un nouveau système d'assainissement au Sud de l'Eurométropole de Strasbourg » objet du présent dossier est :

Eurométropole de Strasbourg  
1 Parc de l'Etoile  
67076 Strasbourg Cedex



### B. Présentation et situation générale du réseau d'assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg

Le réseau d'assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg s'est structuré en lien avec le développement de la ville puis de son agglomération. Il s'étend sur les 33 communes qui composent son territoire. D'une longueur de près de 1 700 km, l'essentiel de ce réseau est de type unitaire. A ce titre, il transporte à la fois les eaux usées et des eaux pluviales issues du ruissellement sur les surfaces imperméabilisées. La tendance à l'augmentation de ces dernières ainsi que les changements climatiques se traduisent notamment par une intensification des pluies et une augmentation des occurrences susceptibles de conduire à des débordements du réseau.

Les eaux collectées sont traitées par trois stations d'épuration avant d'être restituées au milieu naturel. Ces trois ouvrages (Strasbourg-La Wantzenau, Achenheim et Plöschheim) traitent annuellement près de 70 millions de mètres cubes ( $m^3$ ) d'eaux usées, soit en moyenne 190 000  $m^3$  par jour.

Au Sud du territoire, deux autres stations d'épuration, situées à Fegersheim et Geispolsheim, assurent le traitement des eaux usées et des eaux pluviales collectées sur les communes d'Entzheim, Eschau, Fegersheim, Geispolsheim et Lipsheim. Respectivement construites en 1978 et 1980, ces stations n'ont pas été conçues pour traiter l'azote et le phosphore. A ce titre elles sont donc considérées comme des stations de prétraitement dont les eaux prétraitées sont rejetées dans le réseau unitaire qui rejoint la station de Strasbourg-La Wantzenau au Nord où le traitement est complété.

Dans cette configuration, le service de l'Eau et de l'Assainissement de l'Eurométropole est confronté à plusieurs problématiques sur la partie Sud de l'agglomération. Le rejet des stations de prétraitement de Fegersheim et Geispolsheim dans le réseau aval se traduit par une saturation hydraulique et conduit à des engorgements sur des secteurs centraux sollicités

en temps de pluie (Illkirch). Ces stations sont par ailleurs vieillissantes et présentent des surcharges hydrauliques.

Dans le même temps, le système d'assainissement de Plobsheim, également situé sur ce secteur, est apparu non conforme au plan réglementaire, et la station d'épuration correspondante, construite en 1980, est vieillissante et en surcharge hydraulique.

## C. Le cadre réglementaire de l'assainissement et la genèse du projet

Dès 1992, le législateur a organisé la planification dans le domaine de l'eau en prévoyant notamment l'élaboration de Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.). Un cadre pour une politique globale communautaire dans le domaine de l'eau a ensuite été fixé par la directive européenne adoptée en 2000 (Directive-Cadre sur l'Eau ou D.C.E.), transposée en droit français par la loi n°2004-338 du 21 avril 2004.

Puis la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 a notamment amené le Conseil de la Communauté Urbaine de Strasbourg à arrêter, par délibération du 12 juillet 2012, les orientations stratégiques de son Schéma Directeur d'Assainissement (S.D.A.) ayant pour objectifs :

- La lutte contre les inondations provoquées par le débordement du réseau d'assainissement ;
- La préservation des milieux naturels par le retour à leur bon état écologique.

Suite à l'arrêté du 21 juillet 2015 qui proscrit « les déversements d'eaux usées non traitées par temps sec et limite les rejets non traités par temps de pluie », de l'élaboration du S.D.A.G.E. du bassin Rhin-Meuse 2016-2021 et du constat de l'état général du réseau d'assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg, une étude a été réalisée en 2018 qui a permis de définir plusieurs scénarios afin de soulager le réseau existant en vue de respecter les enjeux réglementaires indiqués ci-dessus. Plusieurs solutions ont été étudiées, notamment la réhabilitation des stations de traitement existantes (Plobsheim, Fegersheim et Geispolsheim), la création d'un nouvel émissaire et la déconnexion de certaines communes du sud de l'agglomération, de manière à apporter une réponse durable

Cette étude a montré que le scenario le plus favorable aux problèmes identifiés est la refonte des systèmes d'assainissement en place, en remplaçant les stations de prétraitement de Fegersheim et Geispolsheim et la station d'épuration de Plobsheim par une nouvelle station d'épuration unique qui traitera à terme les effluents des communes de Entzheim, Fegersheim, Lipsheim, Geispolsheim, Plobsheim et Eschau.

Ce nouvel équipement, dont le principe a fait l'objet d'une délibération au Conseil de l'Eurométropole le 19 décembre 2018, permettra d'assurer la conformité du système d'assainissement tout en s'adaptant à l'urbanisation future et en intégrant les politiques publiques environnementales portées par la Collectivité.

## D. Le projet et ses objectifs

Le projet de « création d'un système d'assainissement au Sud du territoire de l'Eurométropole » comprend :

- la construction d'une nouvelle station d'épuration en remplacement des stations de Geispolsheim, Fegersheim et Plobsheim, et l'aménagement de sa voie d'accès ;
- la création d'un réseau de transfert des effluents sur les communes d'Eschau, de Geispolsheim et de Fegersheim ;
- la démolition en tout ou partie des trois stations d'épuration existantes (Geispolsheim, Fegersheim et Plobsheim).

Les objectifs poursuivis par le maître d'ouvrage pour la réalisation du projet de « Création d'un nouveau système d'assainissement au Sud de l'Eurométropole de Strasbourg » sont les suivants :

- suppression des rejets des stations de prétraitement de Fegersheim et Geispolsheim dans le réseau d'assainissement rejoignant la station d'épuration de Strasbourg-La Wantzenau et par suite réduction des problématiques de saturation hydraulique et d'engorgement sur les secteurs centraux à Illkirch ;
- mise en conformité de l'assainissement ;
- adaptation des capacités de traitement à l'urbanisation future sur les communes raccordées.

## E. Le site du projet

Le site retenu pour la construction de la nouvelle station d'épuration est localisé au Sud-Ouest du ban communal d'Illkirch-Graffenstaden, hors zone urbanisée, le long de l'Ill et à proximité des bans communaux de Fegersheim et d'Eschau.

L'accès à la nouvelle station d'épuration se fera depuis Eschau au Sud, via un chemin d'exploitation en majeure partie existant. Afin de permettre le passage notamment des véhicules d'exploitation type poids-lourds jusqu'à la nouvelle station d'épuration, il est prévu des travaux pour prolonger le chemin existant ainsi que des travaux d'aménagement et d'élargissement de la voirie et la création d'aires de croisement.

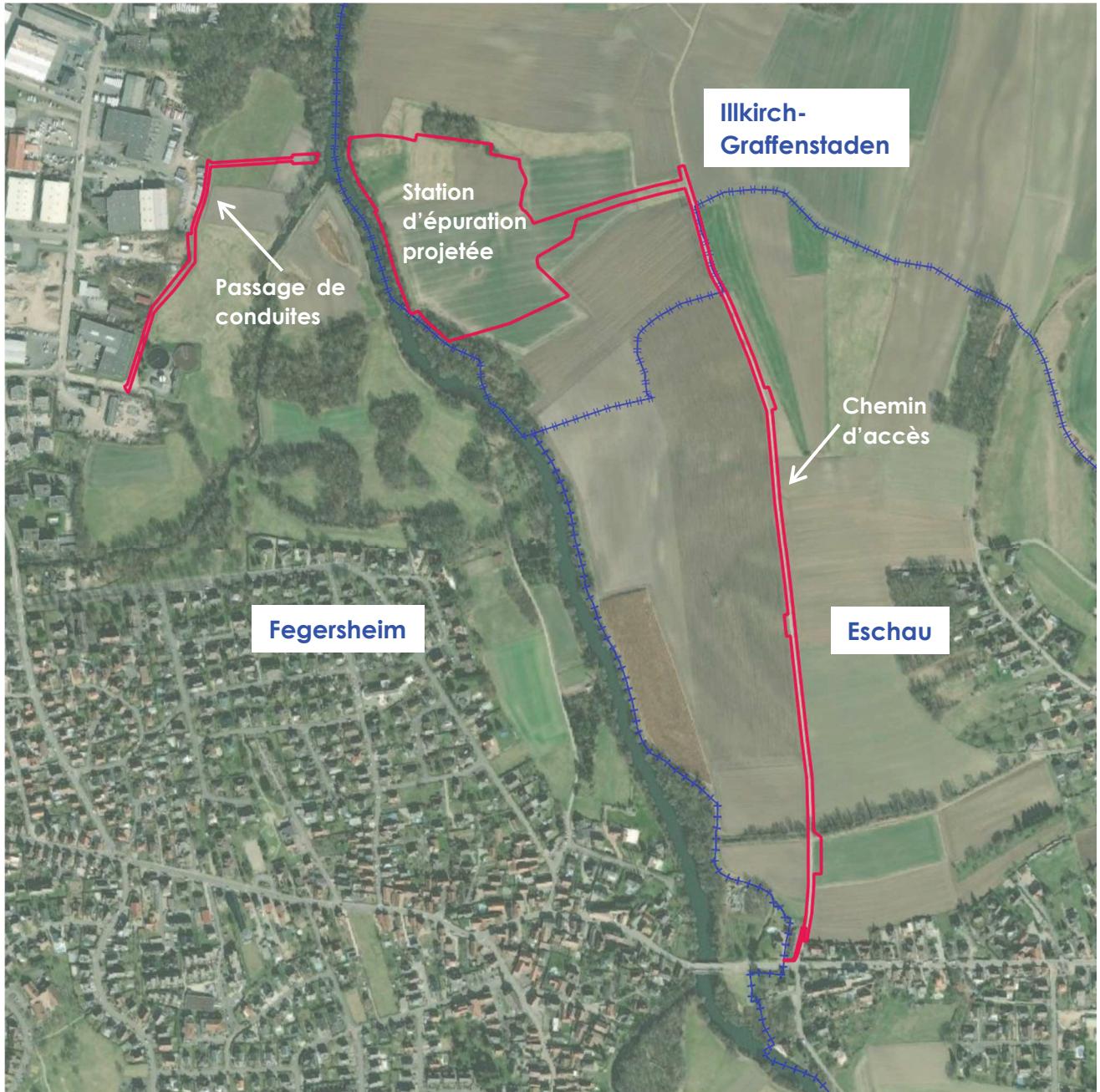
Les eaux usées d'Eschau et de Plobsheim seront transférées via une nouvelle station de pompage et une conduite enterrée qui suivra ce chemin.

Au droit de la station de prétraitement de Fegersheim, le transfert des eaux usées sera assuré par deux conduites de refoulement distinctes (une pour les eaux usées d'Entzheim/Geispolsheim, une autre pour les eaux usées de Fegersheim/Lipsheim). Le tracé de ces conduites traversera plusieurs parcelles avant de passer sous l'Ill par une technique sans tranchée pour atteindre le site de la nouvelle station d'épuration par l'Ouest.

Le maître d'ouvrage ne maîtrisant qu'une partie des parcelles comprises dans le périmètre du projet, il est nécessaire qu'il procède à l'acquisition :

- des parcelles et emprises à détacher constituant le site d'implantation de la station d'épuration à construire et l'accès au chemin existant ;
- du chemin d'accès depuis Eschau ainsi que des têtes de parcelles pour son aménagement et son élargissement ;
- des parcelles et emprises à détacher traversées par les conduites à Fegersheim.

Pour permettre ces acquisitions, un dossier visant à obtenir un arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.) du projet de «Création d'un nouveau système d'assainissement au Sud de l'Eurométropole de Strasbourg» est déposé en Préfecture concomitamment au présent dossier parcellaire.



Plan du périmètre du projet sous D.U.P. - Ech 1/10000

Création d'un système d'assainissement au Sud de l'Eurométropole de Strasbourg –  
Dossier d'enquête parcellaire – Pièce 1 : Notice explicative

## II. L'enquête parcellaire

---

### A. Généralités

L'enquête parcellaire a pour objet de déterminer précisément :

- Les parcelles à acquérir ;
- Les propriétaires de ces parcelles, les titulaires de droits réels et les autres intéressés.

L'enquête parcellaire est ouverte par arrêté préfectoral, en application de l'article R.131-14 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique. Elle est organisée par le Préfet du département dans chaque commune concernée.

L'enquête parcellaire étant réalisée en même temps que l'enquête de D.U.P., de S.U.P., et relative à l'Autorisation environnementale de manière dérogatoire, le commissaire enquêteur est désigné dans les conditions prévues à l'article R.123-5 du Code de l'environnement, par le président du tribunal administratif compétent après saisine du préfet de département compétent pour ouvrir l'enquête. L'arrêté d'ouverture de l'enquête précise les conditions d'organisation de l'enquête. Il fait l'objet d'une publicité préalable par voie de presse et d'affichage. Il est notifié à chacun des propriétaires connus l'avis de dépôt du dossier d'enquête à la mairie lorsque leur domicile est connu d'après les renseignements recueillis par l'expropriant ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics. En cas de domicile inconnu ou en cas de doute sur le fait que la notification ait bien touché le propriétaire, la notification est faite en double copie au maire, qui en fait afficher une, et, le cas échéant, aux locataires et aux preneurs à bail rural (article R.131-6 du Code de l'expropriation).

Un questionnaire est joint à la notification, celui-ci devant être retourné par les propriétaires après l'avoir complété de leur identité précise, coordonnées, qualité d'ayant-droit et avoir dénoncé leur(s) éventuel(s) locataire(s).

Les propriétaires peuvent consigner leurs éventuelles observations sur le registre ouvert à cet effet. Ils peuvent également les remettre ou les adresser au commissaire enquêteur qui les joint au registre.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres sont clos et signés par le maître d'ouvrage et transmis dans les 24 heures, avec le dossier d'enquête, au commissaire enquêteur. Celui-ci adresse le procès-verbal de l'enquête après avoir entendu toutes les personnes susceptibles de l'éclairer et donne alors son avis sur l'emprise de l'ouvrage projeté. L'avis du commissaire enquêteur est transmis au Préfet.

### B. Présentation du dossier d'enquête parcellaire

Le présent dossier concerne l'enquête parcellaire relative au projet de « Crédation d'un nouveau système d'assainissement au Sud de l'Eurométropole de Strasbourg ».

Cette enquête parcellaire concerne les seules communes suivantes :

COMMUNE	DEPARTEMENT
Eschau	
Fegersheim	Bas-Rhin (67)
Illkirch-Graffenstaden	

Un dossier par commune est constitué. Conformément aux dispositions de l'article R.131-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, il est constitué d'un plan parcellaire régulier des terrains et bâtiments ainsi que de la liste des propriétaires.

En l'espèce, il prend la forme d'un état parcellaire (a.) et d'un plan parcellaire (b.).

Il comprend également à titre subsidiaire : la présente notice explicative et un plan de situation.

#### a. L'état parcellaire

Les tableaux de l'état parcellaire ont pour objet de répertorier les éléments du cadastre, l'identité des propriétaires réels, les surfaces des terrains, celles de l'emprise et la surface restant des parcelles concernées. Ils sont constitués de la façon suivante :

- Partie n° 1 : Le numéro de « propriété » (ou « terrier ») (numéro attribué pour chaque compte de propriété) ;

Il est précisé ici qu'une discontinuité de la numérotation est apparue du fait de l'attribution de numéros de « propriété » dès la première recherche de propriétaires afin de les identifier dans le cadre d'une démarche amiable. Le périmètre du projet ayant été affiné par la suite, certaines parcelles constituant un terrier ont été écartées du périmètre définitif et leur numéro de « propriété » n'a pas été réattribué. Ainsi, l'état parcellaire ne fait pas référence aux terriers n°72, 77, 78 et 79 . De même, l'état parcellaire ne comprend pas le terrier n°1 qui correspond aux parcelles appartenant au maître d'ouvrage.

- Partie n° 2 : Désignation des propriétaires réels ou présumés :
  - Propriétaires identifiés au Livre foncier (inscrits dans les titres d'acquisition) ;
  - Ayants-droits identifiés au Livre foncier (inscrits dans les titres d'acquisition)
  - Propriétaires éventuels (ne comparant pas dans les titres ; propriétaires identifiés par le Cadastre seulement) ;
  - Gérants / Représentation de la personne morale ;
  - Titulaires de droits réels concernant la/les parcelle(s) ;
- Partie n° 3 : Table des parcelles et de leur(s) emprise(s) :
  - Colonnes 2 et 3 : Références cadastrales de la parcelle ;

- Colonne 4 : Nature du terrain figurée au Cadastre ;
- Colonne 5 : Lieu-dit du terrain indiqué au Cadastre ;
- Colonne 6 : Surface totale du terrain, indiquée au Cadastre en ares ;
- Colonne 7 : Numéro d'emprise sur le plan parcellaire ;
- Colonnes 8/9 : Références cadastrales des parcelles résultant de la division à venir et de(s) surface(s) d'emprise à acquérir indiquée(s) en ares ;
- Colonnes 10/11 : Références cadastrales à venir (après division de la parcelle) surplus éventuel(s) de terrain restant appartenir au propriétaire indiqué en ares ;
- Colonne 12 : Observations complémentaires éventuelles (unité concernant la surface / cas de transfert de gestion / présence de charges inscrites au Livre foncier, etc.)

GEOFIT EXPERT POUR ORGANISME Assistance Juridique et Foncière		ETAT PARCELLAIRE		Page - X DATE																																											
		Liste des propriétaires																																													
CODE – NOM DE L'OPERATION																																															
COMMUNE																																															
1	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)																																														
<b>PROPRIETAIRE</b> <b>- NOM(S) Prénom(s) / RAISON SOCIALE</b> Forme de la société / Né(e) le DATE à LIEU (CP) Greffe du Tribunal de Commerce de XXX / Non Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés Inscrit(e) au répertoire SIRENE sous le numéro : XXX XXX XXX <b>Domicilié(e) / Demeurant ADRESSE</b> <b>CODE POSTAL COMMUNE</b> <b>(Pays)</b> <b>- REPRESENTEE PAR SON / SA QUALITE / LA SOCIETE DENOMMEE</b> Madame / Monsieur NOM PRENOM / RAISON SOCIALE Forme de la société / Né(e) le DATE à LIEU (CP) Greffe du Tribunal de Commerce de XXX / Non Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés Inscrit(e) au répertoire SIRENE sous le numéro : XXX XXX XXX <b>Domicilié(e) professionnellement / Demeurant ADRESSE</b> <b>CODE POSTAL COMMUNE</b> <b>(Pays)</b>																																															
2																																															
3	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Mode</th> <th colspan="4">Référence cadastrale</th> <th rowspan="2">Num. du plan</th> <th colspan="2">Emprise</th> <th colspan="2">Reste</th> <th rowspan="2">Observations</th> </tr> <tr> <th>Sect.</th> <th>N°</th> <th>Nature</th> <th>Lieu-Dit</th> <th></th> <th>N°</th> <th>Surface</th> <th>N°</th> <th>Surface</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>a</td> <td></td> <td>b</td> <td></td> <td>Transfert de gestion</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Total</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise		Reste		Observations	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		N°	Surface	N°	Surface							a		b		Transfert de gestion						Total					
Mode	Référence cadastrale				Num. du plan		Emprise		Reste			Observations																																			
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit			N°	Surface	N°	Surface																																					
						a		b		Transfert de gestion																																					
					Total																																										

### b. Le plan parcellaire

Le présent dossier comprend un plan à l'échelle 1:1250. Ce plan fait figurer le périmètre de la D.U.P. du projet de « Crédation d'un nouveau système d'assainissement au Sud de l'Eurométropole de Strasbourg » sollicitée parallèlement au présent dossier d'enquête parcellaire par un trait de couleur rouge.

Les parcelles touchées par le projet sont tramées de la couleur orange. Il s'agit des parcelles ou des emprises à acquérir en plein-sol à hauteur de la surface indiquée en police de couleur orange en centiares.

Il est à noter que certaines parcelles sont référencées par le cadastre sous le même numéro de part et d'autre des parcelles constituant le chemin d'exploitation existant.

Par ailleurs, les parcelles appartenant d'ores et déjà à l'Eurométropole de Strasbourg, maître d'ouvrage du projet, n'apparaissent pas dans l'état parcellaire et sont tramées en gris sur le plan parcellaire.



#### Exemple (cerclé de bleu 0) :

Références cadastrales de la parcelle : 07-25  
 Numéro de propriété (terrier) : 17  
 Numéro de plan parcellaire : 29  
 Surface à acquérir : 97 centiares  
 Reliquats : 582 ares et 1230 centiares

## C. Particularité du dossier d'enquête parcellaire

### a. L'enquête publique unique

Il est précisé que l'enquête publique unique « a pour objet d'informer le public et de recueillir ses appréciations, suggestions et contre-propositions [...] afin de permettre à l'autorité compétente de disposer de tous éléments nécessaires à son information » (Article R. 131-14 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique).

Dans le cadre du présent projet, le maître d'ouvrage dispose en effet dès à présent des éléments d'identification du foncier nécessaire au projet. De ce fait, l'enquête d'utilité publique sera menée concomitamment à l'enquête parcellaire. L'enquête est donc qualifiée d'enquête publique unique.

Le dossier d'enquête d'utilité publique fait l'objet d'un dossier distinct du présent dossier d'enquête parcellaire. Les deux dossiers d'enquête (établis en vue de l'obtention d'une part de la déclaration d'utilité publique et de l'instauration des servitudes d'utilité publique, et d'autre part de l'arrêté de cessibilité à terme) seront présentés simultanément pour avis au public, mais séparément dans des dossiers distincts, avec un registre de recueil d'observations dédié à l'enquête parcellaire, différent du registre commun aux autres enquêtes.

La procédure d'enquête publique préalable à la D.U.P. (et à l'instauration de S.U.P.) et la procédure d'enquête parcellaire obéissent chacune à une réglementation spécifique, mais seront donc menées simultanément.

La désignation du commissaire enquêteur ou des membres de la commission d'enquête est assurée dans les conditions prévues à l'article R.123-5 du Code de l'Environnement.

De plus, dans le cas d'une enquête unique, le préfet prend un arrêté d'ouverture unique à toutes les enquêtes publiques sollicitées (D.U.P. ; S.U.P. ; parcellaire ; Autorisation Environnementale), un seul commissaire est nommé qui rendra un rapport.

Postérieurement à la clôture de l'enquête et après obtention de l'acte constatant l'utilité publique du projet, le Préfet peut prendre un arrêté déclarant cessibles, pour cause d'utilité publique, les terrains nécessaires à la réalisation du projet.

Cet arrêté est publié au Recueil des actes administratifs et est notifié à chacun des propriétaires. Il est valable pendant 6 mois et doit être transmis dans ce délai au juge de l'expropriation, magistrat de l'ordre judiciaire relevant du Tribunal Judiciaire, pour prise de l'ordonnance d'expropriation transférant la propriété. Un accord amiable reste possible même s'il est postérieur à la saisine du juge de l'expropriation, qui prononcera un non-lieu à statuer ou donnera acte de l'accord intervenu lors de l'audience si une vente ou une promesse en bonne et due forme est intervenue entre l'expropriant et l'exproprié.

### *b. Autorité compétente*

L'autorité compétente pour organiser l'enquête parcellaire est le Préfet du Département dans lequel l'opération est réalisée.

Conformément à l'article R.112-1 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, l'autorité compétente est donc en l'espèce le Préfet du Bas-Rhin (67).

## D. Dispositions réglementaires applicables à l'enquête parcellaire

### *a. Organisation de l'enquête parcellaire*

L'enquête parcellaire sera effectuée dans les conditions prévues aux articles R. 131-1 à R. 131-13 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Cette enquête se déroule concomitamment à l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.), à l'instauration de Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.) et à la procédure d'Autorisation Environnementale.

Ainsi, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (cf. ci-dessous : article R.131-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique), un dossier de demande d'ouverture d'une enquête parcellaire est adressé à la Préfecture du Bas-Rhin (67).

### Article R.131-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique :

« I. - Lorsque les communes où sont situés les immeubles à exproprier se trouvent dans un seul département, l'expropriant adresse au préfet du département, pour être soumis à enquête dans chacune de ces communes un dossier comprenant :

1° Un plan parcellaire régulier des terrains et bâtiments ;

2° La liste des propriétaires établie à l'aide d'extraits des documents cadastraux délivrés par le service du cadastre ou à l'aide des renseignements délivrés par le directeur départemental ou, le cas échéant, régional des finances publiques, au vu du fichier immobilier ou par tous autres moyens.

II. - Lorsque ces communes sont situées dans plusieurs départements, le dossier prévu au I est adressé par l'expropriant aux préfets des départements concernés » .

### *b. Obtention de l'arrêté d'ouverture d'enquête*

Après avoir saisi le tribunal administratif compétent pour désigner le commissaire enquêteur (R.123-5 du Code de l'environnement), le Préfet prend un arrêté ordonnant l'ouverture d'une enquête parcellaire.

Cet arrêté précise les modalités du déroulement de ladite enquête (cf. ci-dessous : articles R.131-4 et R.131-5 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique) : affichage public, délais, etc...

#### Article R.131-4 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique :

« I. - Le préfet territorialement compétent définit, par arrêté, l'objet de l'enquête, et détermine la date à laquelle celle-ci sera ouverte ainsi que sa durée qui ne peut être inférieure à quinze jours. Il fixe les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies et les observations recueillies sur des registres ouverts à cet effet et établis sur des feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le maire. Il précise le lieu où siège le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête. Enfin, il prévoit le délai dans lequel le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête doit donner son avis à l'issue de l'enquête, ce délai ne pouvant excéder un mois.

II. - Lorsque les immeubles à exproprier sont situés dans plusieurs départements, les conditions de déroulement de l'enquête définies au I sont fixées par arrêté conjoint des préfets des départements concernés. Cet arrêté peut désigner le préfet chargé de coordonner l'organisation de l'enquête et d'en centraliser les résultats ».

#### Article R.131-5 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique :

« Un avis portant à la connaissance du public les informations et conditions prévues à l'article R. 131-4 est rendu public par voie d'affiches et, éventuellement, par tous autres procédés, dans chacune des communes désignées par le préfet, dans les conditions prévues à l'article R. 112-16. Cette désignation porte au minimum sur toutes les communes sur le territoire desquelles l'opération doit avoir lieu.

L'accomplissement de cette mesure de publicité incombe au maire et doit être certifié par lui.

Le même avis est, en outre, inséré en caractères apparents dans l'un des journaux diffusés dans le département, dans les conditions prévues à l'article R. 112-14 ».

#### *c. Déroulement de l'enquête parcellaire*

Le dépôt du dossier d'enquête en mairies est individuellement notifié aux propriétaires figurant sur la liste établie conformément à l'article R. 131-3, lorsque leur domicile est connu d'après les renseignements recueillis par l'expropriant ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics. En cas de domicile inconnu ou en cas de doute sur le fait que la notification ait bien touché le propriétaire, la notification est faite en double copie aux maires des communes concernées, qui en font afficher une, et, le cas échéant, aux locataires et aux preneurs à bail rural (article R.131-6 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique).

Un questionnaire est joint à la notification, que les propriétaires doivent renvoyer après l'avoir complété de leur identité précise, coordonnées, qualité d'ayant-droit et avoir dénoncé leur(s) éventuel(s) locataire(s).

Les propriétaires auxquels la notification est faite par l'expropriant du dépôt du dossier à la mairie sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité, telles qu'elles sont énumérées soit au premier alinéa de l'article 5, soit au 1 de l'article 6 du décret no 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière ou, à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance des dossiers et consigner leurs observations sur les limites des biens à exproprier directement sur les registres d'enquête parcellaire ouverts à cet effet.

Lesdites observations pourront également être adressées par écrit soit au maire de la commune concernée, qui les joint au registre, soit au commissaire enquêteur (ou au président de la Commission d'enquête).

En outre, le commissaire enquêteur recevra le public et recueillera ses observations aux lieux, jours et heures fixés par l'arrêté d'ouverture d'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, les registres d'enquête sont clos et signés par le maire de la commune concernée et transmis dans les vingt-quatre heures, avec le dossier d'enquête, au commissaire enquêteur ou au président de la commission d'enquête. Le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête donne son avis sur l'opération projetée, dans le délai prévu par l'arrêté préfectoral, et dresse le procès-verbal de l'opération après avoir entendu toutes les personnes susceptibles de l'éclairer. Pour cette audition, le président peut déléguer l'un des membres de la commission.

Cet avis sera transmis, avec l'ensemble du dossier et des registres, au Préfet du département du Bas-Rhin (67).

#### Article R.131-6 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique :

« Notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite par l'expropriant, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception aux propriétaires figurant sur la liste établie en application de l'article R. 131-3 lorsque leur domicile est connu d'après les renseignements recueillis par l'expropriant ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics.

En cas de domicile inconnu, la notification est faite en double copie au maire qui en fait afficher une et, le cas échéant, aux locataires et preneurs à bail rural ».

#### Article R.131-7 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique :

« Les propriétaires auxquels notification est faite par l'expropriant du dépôt du dossier à la mairie sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité, telles qu'elles sont énumérées soit au premier alinéa de l'article 5, soit au 1 de l'article 6 du décret n° 55-22 du 4

janvier 1955 modifié, portant réforme de la publicité foncière ou, à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels ».

Article R.131-8 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique :

« Pendant le délai prévu à l'article R. 131-4, les observations sur les limites des biens à exproprier sont consignées par les intéressés sur le registre d'enquête parcellaire ou adressées par écrit au maire qui les joint au registre, au commissaire enquêteur ou au président de la commission d'enquête ».

## Annexes

---

### Annexe 1 :

Liste des codes relatifs aux groupes et sous-groupes de nature de la parcelle ou de propriété inscrite au cadastre

CODE	DESIGNATION
Ter. à bâtir	Terrain à bâtir
Ter. agrément	Terrains d'agrément
Ch. de fer	Chemin de fer
Sol	Sols
Terre	Terres
Jardin	Jardins
Lande	Landes
Futaie	Futaies
Taillis	Taillis simples
Peupleraie	Peupleraies
Lande	Landes boisées
Pré	Prés
Verger	Vergers
DP	Domaine Public

Une même parcelle peut comporter plusieurs natures cadastrales.

Les numéros qui peuvent éventuellement suivre le code indiquent la qualité de la culture considérée.

## Annexe 2 :

Liste des codes de la matrice cadastrale pour l'identification des droits des propriétaires

### Les droits réels

CODE	DESIGNATION
N	Nu-propriétaire
U	Usufruitier
P	Propriétaire
PE	Propriétaire Eventuel
B	Bailleur à construction
R	Preneur

### Les codes adjoints

CODE	DESIGNATION
I	Indivision
S	Succession
G	Gestionnaire

### Définition d'un écart cadastre :

Lorsque le total des superficies graphiques obtenues, au moment des calculs réalisés par le géomètre, est supérieur à la tolérance définie par le service du cadastre, la superficie graphique de chaque parcelle nouvelle est alors retenue comme contenance définitive et l'écart avec l'ancienne contenance est considéré comme « erreur cadastre ».

### Définition d'un terrier :

Regroupement de plusieurs parcelles appartenant à un même propriétaire, ou un même groupe de propriétaire, au sein d'une commune.



# Création d'un nouveau système d'assainissement au Sud du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

Département du Bas-Rhin (67)

---

**Dossier d'enquête parcellaire**  
Communes de ESCHAU, FEGERSHEIM et  
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

---

**Pièce 2 : Plan de situation**



Géofit Expert - Agence de Strasbourg  
Espace Européen de l'Entreprise - 4, rue de Berne  
67300 SCHILTIGHEIM  
Tél. +33 (0)3.67.34.08.00  
[www.geofit-expert.fr](http://www.geofit-expert.fr)

Novembre 2023

## Communes de ESCHAU, FEGERSHEIM ET ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Indice	Nature des modifications	Date	Dessiné par	Verifié par

ECHELLE: 1/5000e      17/11/2023      DOSSIER: 01ST123013      FICHIER:

## Pièce 2 - Plan de situation

COORDONNEES RGF93 CC49  NIVELLEMENT IGN 69   
COORDONNEES INDEPENDANTES  NIVELLEMENT INDEPENDANT

**GEOFIT**  
**EXPERT**  
Bureau Principal - Siège Social  
Atlanpole - Site de la Chantierie  
Route de Gachet - BP 10703  
F - 44307 Nantes Cedex 3  
Tel. 02 40 68 54 52 - Fax. 02 51 13 56 60  
E-mail : nantes@geofit-expert.fr

Agence de Strasbourg  
4, rue de Berne  
67300 SCHILTIGHEIM  
Tel. 03 67 34 08 00  
E-mail : strasbourg@geofit-expert.fr



# Création d'un nouveau système d'assainissement au Sud du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

Département du Bas-Rhin (67)

## Dossier d'enquête parcellaire

Communes de ESCHAU, FEGERSHEIM et ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Pièce 3a : Etat parcellaire - ESCHAU

# TABLE DES MATIÈRES

---

État parcellaire Eschau	.....	25
État parcellaire Fegersheim	.....	68
État parcellaire Illkirch-Graffenstaden	.....	75

**Liste des propriétaires**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU**

**ESCHAU (67)**

PROPRIETAIRE 002			PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)			
Propriétaire						
Mode	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Num. du plan	Emprise
	7	168 339	sol sol	Chemin Rural Chemin Rural	Surface (en ca) 2074 610	Surface (en ca) N° 15 8

Référence cadastrale			Surface (en ca)	Num. du plan	Emprise	Reste	Observations
Mode	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)
	8	168 339	sol sol	Chemin Rural Chemin Rural	2074 610	15 8	2074 610 Total 2684

### Liste des propriétaires

#### CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

#### DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE

ESCHAU (67)

PROPRIETE 003 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)				Usurpation					
N°	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface (en ca)	Num. du plan	Emprise	Reste	Observations
7		2	pré	Im Fischgiessen	1997	48a 48b	a b	9 63	d c
7		26	pré	Im Fischgiessen	2617	49	a	279	32
7		98	terre	Grosse Klosterwaldmatten	4366	17	a	135	2338
						Total	486	b	4231

Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE  
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

ESCHAU (67)

PROPRIETE 004				PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)			
Propriétaire Indivis							

Propriétaire Indivis

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	N°	Emprise	Reste	Observations
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit					
7	3	terre	Im Fischgiessen		1023	47	a	31	b 944 Hypothèque - date d'effet 07/10/2024
						Total	31	c	48

## Liste des propriétaires

**DOSSIER D'ENQUÈTE PARCELLAIRE  
CRÉATION D'UN NOUVEAU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'ÉTENDUE MÉTROPOLITAINE DE STRASBOURG - EMS / ESSCHAU**

ESCHAU (67)

PROPRIETE 005	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale) Propriétaire Indivis

**Liste des propriétaires**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**  
**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU**

**ESCHAU (67)**

<b>PROPRIETE 006</b>	<b>PROPRIETAIRE REEL</b> (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
Propriétaire indivis	[REDACTED]
Propriétaire indivis	[REDACTED]

Héritier présumé : [REDACTED]

### Liste des propriétaires

#### **DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE** **CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU**

**ESCHAU (67)**

Mode	Sect.	N°	Nature	Référence cadastrale		Num. du plan	N°	Emprise	N°	Reste	Surface (en ca)	Surface (en ca)	Observations
				Lieu-Dit									
7	6	pré	Im Fischgiessen			796	44	a	23	c	718		
7	7	pré	Im Fischgiessen			828	43	a	24	b	55		
7	8	pré	Im Fischgiessen			822	42	a	25	c	62		
7	10	pré	Im Fischgiessen			2716	40	a	80	b	742		
7	15	pré	Im Fischgiessen			245	37	a	15	c	64		
								Total	167	b	733		
											2421		
											Non-conformité sur type de droit sur la 07-10 au Livre foncier		
											215		
											187		
											43		

Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE

CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

ESCHAU (67)

PROPRIETE 007				PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)			
Propriétaire indivis				[REDACTED]			
Propriétaire indivis				[REDACTED]			

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	N°	Emprise	Reste	Observations
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit					
7		9	pré	Im Fischgiessen	1606	41	a Total	48 48	c b 1430 128

**Liste des propriétaires**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**  
**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU**

**ESCHAU (67)**

<b>PROPRIETE 008</b> Propriétaire Indivis	<b>PROPRIETAIRE REEL</b> (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
Propriétaire Indivis	

Héritiers présumés :

Propriétaire éventuel :

**Liste des propriétaires**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU**

**ESCHAU (67)**

Propriétaire éventuel :

Propriétaire éventuel :

**Liste des propriétaires**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU**

ESCHAU (67)

-  
-  
-

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise	Reste	Observations	
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit					
7	11	pré	Im Fischgiessen		1345	39	a Total	c 39	b 106

Liste des propriétaires

CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU  
DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE

ESCHAU (67)		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)				
PROPRIETE 009		Propriétaire indivis				
Propriétaire indivis		Propriétaire indivis éventuel :				

Mode	Référence cadastrale				Emprise	Reste	Observations				
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit				Num. du plan	Surface (en ca) (en ca)	N°	Surface (en ca) (en ca)
7	14	pré	Im Fischgiessen		499	38	a	31	b	31	c
					Total	31		31	88		380

## Liste des propriétaires

# **CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLIS DE STRASBOURG - EMS / ESCHAU**

ESCHAU (67)

<b>PROPRIETE 010</b>	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
Propriétaire	[Redacted]

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	N°	Empreise	N°	Reste	Observations
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface (en ca) (en ca)						
7	16	pré	Im Fischgiessen		249	36	a	Total	16	c b	188 45

**Liste des propriétaires**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**  
**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU**

**ESCHAU (67)**

PROPRIETE 011	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
Propriétaire réel	[REDACTED]
Héritiers présumés :	[REDACTED]

**Liste des propriétaires**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**  
**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU**

**ESCHAU (67)**

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Surface (en ca)	Emprise	Reste	Observations
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit					
7	17	pré	Im Fischgiessen		1963	35	a	60	b c 187 1716
					Total	60			

**Liste des propriétaires**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**  
**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU**

**ESCHAU (67)**

PROPRIETE 012	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
Nu-Propriétaire indivis	[REDACTED]
Nu-Propriétaire indivis réel	[REDACTED]
Usurpateur	[REDACTED]

**Liste des propriétaires**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**  
**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU**

**ESCHAU (67)**

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise	Reste	Observations	
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit					
7	18	pré	Im Fischgiessen		2077	34	a	65	c 1798
7	67	pré	Grosse Klosterwaldmatten		1492	27	a	48	b 214 1444 une charge au Livre foncier sur chaque parcelle
					Total	113			

### Liste des propriétaires

#### DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE

#### CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

ESCHAU (67)

PROPRIETE 013				PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)			
Propriétaire Indivis							

Propriétaire Indivis

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise	Reste	Observations
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit				
7		19	pré	Im Fischgiessen	1969	33	a 152 Total 152	b c 146 1671

Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE

CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

ESCHAU (67)

PROPRIETE 014 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)			
Propriétaire			
Propriétaire indivis éventuel			
Mode	Référence cadastrale		
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit
7	20	pré	Im Fischgiessen

Mode	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface (en ca)	Num. du plan		Emprise	Reste	Observations
						N°	Surface (en ca)			
					2026	32	a	155	b	146
						Total	155	c	1725	

Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE  
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

ESCHAU (67)

PROPRIETE 015				PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)			
Propriétaire							
Propriétaire éventuel							

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise	Reste	Observations
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit				
7	21	pré	Im Fischgiessen		2536	31	a Total 98 98	c b 2046 392

**Liste des propriétaires**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**  
**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU**

**ESCHAU (67)**

PROPRIETE 016				PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)			
Propriétaire							

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise	Reste		
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit				N°	Surface (en ca)
7	23	pré	Im Fischgiessen		3042	30	a	88	b
					Total	88		c	442 2512

Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE

CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

ESCHAU (67)

PROPRIETE 017				PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)			
Propriétaire							
Mode	Sect.	N°	Nature	Référence cadastrale	Num. du plan	Emprise	Reste
	7	25	pré	Lieu-Dit Im Fischgiessen	1909	N° Surface (en ca)	N° Surface (en ca)
					29	Total	Total
						a	b
						97	97
						c	1230 582

PROPRIETE 017				PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)			
Propriétaire							
Mode	Sect.	N°	Nature	Référence cadastrale	Num. du plan	Emprise	Reste
	7	25	pré	Lieu-Dit Im Fischgiessen	1909	N° Surface (en ca)	N° Surface (en ca)
					29	Total	Total
						a	b
						97	97
						c	1230 582

## Liste des propriétaires

# **CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLIS DE STRASBOURG - EMS / ESSCHAU**

ESCHAU (67)

**PROPRIETE 018** PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)  
Propriétaire

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	N°	Empreise	Reste	Observations
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit					
7	61	pré	Grosse Klosterwaldmatten		1443	28	Total <sup>a</sup>	45 45	1398 trois charges au Livre Foncier

Liste des propriétaires

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**  
**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU**

ESCHAU (67)

PROPRIETE 019				PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)			
Propriétaire Indivis							

Propriétaire Indivis

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	N°	Emprise	Reste	Observations
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit					
7	69	pré	Grosse Klosterwaldmatten		1473	26	a Total	47 47	b 1426

## Liste des propriétaires

### CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

#### DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE

ESCHAU (67)

PROPRIETE 020				PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)			
Propriétaire				[REDACTED]			
Propriétaire éventuel				[REDACTED]			

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise	Reste	Observations
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit				
7	70	pré	Grosse Klosterwaldmatten		1079	25	a Total 35	b 1044

**Liste des propriétaires**

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**

**ESCHAU (67)**

PROPRIETE 021				PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)			
Propriétaire Indivis							

Propriétaire Indivis

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise	Reste	Observations
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit				
7		71	pré	Grosse Klosterwaldmatten	2149	24	Total <sup>a</sup> 70 70	b 2079

Liste des propriétaires

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**  
**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU**

ESCHAU (67)

PROPRIETE 022				PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)			
Propriétaire							
Mode	Sect.	N°	Nature	Référence cadastrale	Lieu-Dit	Surface (en ca)	Num. du plan
Propriétaire	7	73	terre	Grosse Klosterwaldmatten		23	546
	7	81	terre	Grosse Klosterwaldmatten		21	266
	7	74	terre	Grosse Klosterwaldmatten		22	1089
							Total
						193	193

Mode	Sect.	N°	Nature	Référence cadastrale		Surface (en ca)	Num. du plan	N°	Emprise	Reste	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	Reste	Observations	
				Lieu-Dit	Surface (en ca)											
Propriétaire	7	73	terre	Grosse Klosterwaldmatten		23	546	23	a	18	b	528				
	7	81	terre	Grosse Klosterwaldmatten		21	266	21	a	139	b	127				
	7	74	terre	Grosse Klosterwaldmatten		22	1089	22	a	36	b	1053				

Non-conformité sur type de droit sur 07-73 au Livre foncier

Liste des propriétaires

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**

ESCHAU (67)

PROPRIETE 023 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)			
Propriétaire Indivis	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
Propriétaire Indivis	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
Propriétaire Indivis	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise	Reste	Observations
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit				
7	103	terre	Grosse Klosterwaldmatten		2280	13	a Total 66	b 2214

**Liste des propriétaires**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**  
**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU**

ESCHAU (67)

PROPRIETAIRE 024				PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)			
Propriétaire							
Mode	Sect.	N°	Nature	Référence cadastrale	Num. du plan	Emprise	Reste
Propriétaire	7	89	pré	Lieu-Dit Grosse Klosterwaldmatten	730 19	N° Surface (en ca) Total	N° Surface (en ca) b 661

Mode	Sect.	N°	Nature	Référence cadastrale	Num. du plan	Emprise	Reste	Observations
Propriétaire	7	89	pré	Lieu-Dit Grosse Klosterwaldmatten	730 19	N° Surface (en ca) Total	N° Surface (en ca) b 661	

## Liste des propriétaires

### DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE

#### CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

ESCHAU (67)

PROPRIETE 025				PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)			
Propriétaire réel				[REDACTED]			
Propriétaire indivis cadastral				[REDACTED]			

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise	Reste	Observations
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit				
7	97	terre	Grosse Klosterwaldmatten		1105	18	a Total 35 35	b 1070

**Liste des propriétaires**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU**

**ESCHAU (67)**

PROPRIETE 026				PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)			
Propriétaire							
Mode	Sect.	N°	Nature	Référence cadastrale	Num. du plan	Emprise	Reste
	7	99	terre	Lieu-Dit Grosse Klosterwaldmatten	Surface (en ca) 2170	N° Surface (en ca) 16	Observations N° Surface (en ca) 68 b 2102 Non-conformité sur type de droit au Livre foncier
				Total	a 68	b 68	

Mode	Sect.	N°	Nature	Référence cadastrale	Num. du plan	Emprise	Reste	Observations
	7	99	terre	Lieu-Dit Grosse Klosterwaldmatten	Surface (en ca) 2170	N° Surface (en ca) 16	b 68	Non-conformité sur type de droit au Livre foncier

Liste des propriétaires

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**  
**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU**

ESCHAU (67)

PROPRIETAIRE 027 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)			
Nu-Propriétaire			
Usurpateur			

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	N°	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	Reste	Observations
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit							
7	102	pré	Grosse Klosterwaldmatten		2137	14	a	Total	66 66	b	2071 trois charges au Livre foncier

**Liste des propriétaires**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**  
**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU**

ESCHAU (67)

PROPRIETE 028	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
Nu-Propriétaire Indivis	[REDACTED]
Nu-Propriétaire indivis éventuel	[REDACTED]
Nu-Propriétaire Indivis	[REDACTED]
Usufruitière	[REDACTED]

**Liste des propriétaires**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU**

**ESCHAU (67)**

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise	Reste	Observations	
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit					
7	109	pré	Grosse Klosterwaldmatten		1308	12	a Total	29 29	c b 1168 111

## Liste des propriétaires

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'ETIROMETROPOLE DE STRASBOURG - EMS / ESCHAU**

ESCHAU (67)

PROPRIÉTÉ 029		PROPRIÉTAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)							
Propriétaire									
Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Empreinte		Reste	Observations
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		N°	Surface (en ca)		
8		13	terre	Grosse Klosterwaldmatten	1029	a Total	42 42	c b	872 115 Hypothèque - date d'effet 24/10/2024

**Liste des propriétaires**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU**

**ESCHAU (67)**

PROPRIETE 030				PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)			
Propriétaire							

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise	Reste	
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit				
8	16	pré	Grosse Klosterwaldmatten		1864	5	Total	81
					a	81	b	1783

Liste des propriétaires

CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

ESCHAU (67)

PROPRIETE 031				PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)			
Propriétaire				[REDACTED]			
Usurpateur / Indivis				[REDACTED]			

Usurpateur / Indivis

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise	Reste	Observations
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit				
8	18	terre	Grosse Klosterwaldmatten	[REDACTED]	1096	11	a Total 29	969 98 six charges au Livre foncier

**Liste des propriétaires**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU**

**ESCHAU (67)**

PROPRIETE 032				PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)			
Propriétaire							
Mode	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface (en ca)	Num. du plan	Emprise
8		19	terre	Grosse Klosterwaldmatten	1097	10	Total
					a	29	c
						29	b
							97
							971

Mode	Sect.	N°	Nature	Référence cadastrale		Num. du plan	Emprise	Reste	Observations
				Lieu-Dit	Surface (en ca)				
8		19	terre	Grosse Klosterwaldmatten	1097	10	a	29	b

**Liste des propriétaires**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU**

**ESCHAU (67)**

PROPRIETE 033				PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)			
Propriétaire							

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise	Reste
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit			
8		20	terre	Grosse Klosterwaldmatten	2397	9	a Total 43
						c 43	b 17 2337

**Liste des propriétaires**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**  
**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU**

**ESCHAU (67)**

<b>PROPRIETE 034</b> Propriétaire réel	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
Héritier présumé :		Héritiers présumés :

**Liste des propriétaires**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**  
**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU**

ESCHAU (67)

Propriétaire Indivis cadastral					
-					
-					
-					
-					

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise	Reste	Observations	
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit					
8	133	sol	rue Du Gen de Gaulle		9	1	a		
8	183	sol	Grosse Klosterwaldmatten		82	3	a	82	
8	184	sol	Grosse Klosterwaldmatten		1	2	a	1	
					Total			92	

Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE  
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

ESCHAU (67)

PROPRIETE 035				PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)			
Propriétaire Indivis				[REDACTED]			
Propriétaire Indivis				[REDACTED]			

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise	Reste	Observations
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit				
8	182	sol	Grosse Klosterwaldmatten		51	4 a	Total 51	une charge au Livre foncier

Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE

CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

ESCHAU (67)

PROPRIETE 036 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)			
Nu-Propriétaire			
Usufruitier Indivis	[REDACTED]	[REDACTED]	

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise	Reste	Observations
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit				
8	284	pré	Grosse Klosterwaldmatten	907 6	a	41	b	866 quatre charges au Livre foncier
				Total	41	41		

**Liste des propriétaires**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**  
**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU**

ESCHAU (67)

PROPRIETE	085	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
Propriétaire Indivis		[REDACTED]
Propriétaire Indivis		[REDACTED]
Propriétaire éventuel		[REDACTED]

**Liste des propriétaires**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU**

**ESCHAU (67)**

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise	Reste	Observations	
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit					
7		88	terre	Grosse Klosterwaldmatten	538	20	a	72	b
					Total	72			466

	<b>Total commune</b>	5528
	<b>Total général</b>	5528

# Création d'un nouveau système d'assainissement au Sud du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

Département du Bas-Rhin (67)

## Dossier d'enquête parcellaire

Communes de ESCHAU, FEGERSHEIM et ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

## Pièce 3b : Etat parcellaire - FEGERSHEIM

**Liste des propriétaires**

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / FEGERSHEIM**

**FEGERSHEIM**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**

**PROPRIETE 073 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)**

PROPRIETAIRE REEL			
Propriétaire réel			

Propriétaire Cadastral Indivis

Propriétaire Cadastral Indivis

Référence cadastrale			
Mode	Sect.	N°	Nature
	19	74	terre
			Sandwoert

Référence cadastrale			
Mode	Sect.	N°	Nature
			Lieu-Dit
			3316 112
			a
			Total
			526
			b
			c
			728
			2062

Référence cadastrale			
Mode	Sect.	N°	Nature
			Lieu-Dit
			3316 112
			a
			Total
			526

Observations

**Liste des propriétaires**

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / FEGERSHEIM**

**FEGERSHEIM**

PROPRIETE 074	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
Propriétaire réel	[REDACTED]
Héritiers présumés	[REDACTED]

**Liste des propriétaires**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**  
**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / FEGERSHEIM**

**FEGERSHEIM**



Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise	Reste	Observations
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit				
19	75	pré	Sandwoert		2515	113	a Total 479	b 2036 479

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / FEGERSHEIM**

**FEGERSHEIM**

**Liste des propriétaires**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**

PROPRIETE 075		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)				
Propriétaire Indivis						
Propriétaire Indivis						

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	Reste	Observations
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit								
20		48	ter.	Weihermatt	391	120	a	391	391	391	Total	Bail rural à long terme inscrit au Livre foncier

**Liste des propriétaires**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**  
**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / FEGERSHEIM**

**FEGERSHEIM**

PROPRIETE 076		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)				
Propriétaire						

Mode	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface (en ca)	Num. du plan	Surface (en ca)	N°	Emprise	Reste	Surface (en ca)	Observations
	20	49	pré	Weihermatt		157	119	a	157			
	20	51	pré	Weihermatt		192	117	a	192			
	20	572	sol	Chemin Rural		607	121	a	607			
	20	352	sol	Rue De L'Industrie		128	114	a	128			
	20	354	pré	Weihermatt		150	115	a	150			
	20	366	pré	Weihermatt		229	116	a	229			
						Total	1463					

**Liste des propriétaires**

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / FEGERSHEIM**

**FEGERSHEIM**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**

PROPRIETE 081				PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)			
Propriétaire Indivis				[REDACTED]			
Propriétaire Indivis				[REDACTED]			

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise	Reste	Observations
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit				
20	50	pré	Weihermatt		264	118	a Total	264 264
<b>Total commune</b>				<b>3123</b>				
<b>Total général</b>				<b>3123</b>				

# Création d'un nouveau système d'assainissement au Sud du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

Département du Bas-Rhin (67)

## Dossier d'enquête parcellaire

Communes de ESCHAU, FEGERSHEIM et ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

## Pièce 3c : Etat parcellaire – ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**  
**PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)**

**ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**PROPRIETE 037**

**Propriétaire**

Référence cadastrale				
Mode	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit
	61	183	terre	Weichenmatten
	61	185	pré	Weichenmatten
	61	122	pré	Weichenmatten
	61	118	terre	Weichenmatten
	61	116	terre	Weichenmatten
	61	89	pré	Weichenmatten
	61	78	pré	Weichenmatten
	61	79	pré	Weichenmatten
	61	82	pré	Weichenmatten
	61	86	pré	Weichenmatten
	61	84	pré	Weichenmatten
	61	178	terre	Weichenmatten
	61	180	pré	Weichenmatten
	61	48	pré	Weichenmatten
	61	56	pré	Weichenmatten
	61	95	pré	Weichenmatten
	61	96	pré	Weichenmatten
	61	104	terre	Weichenmatten

Mode	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface (en ca)	Num. du plan	N°	Emprise		Reste	Surface (en ca)	Observations (Surfaces en m² ou ca)
								Surface (en ca)	N°			
	61	183	terre	Weichenmatten	34	103	52	a	103	a	34	
	61	185	pré	Weichenmatten	36666		60	a		a	36666	
	61	122	pré	Weichenmatten	1440		63	a		a	1440	
	61	118	terre	Weichenmatten	1688		67	a		a	1688	
	61	116	terre	Weichenmatten	111		69	a		a	111	
	61	89	pré	Weichenmatten	835		75	a		a	835	
	61	78	pré	Weichenmatten	803		76	a		a	803	
	61	79	pré	Weichenmatten	983		77	a		a	983	
	61	82	pré	Weichenmatten	851		80	a		a	851	
	61	86	pré	Weichenmatten	839		82	a		a	839	
	61	84	pré	Weichenmatten	1008		84	a		a	1008	
	61	178	terre	Weichenmatten	495		88	a		a	495	
	61	180	pré	Weichenmatten	470		89	a		a	470	
	61	48	pré	Weichenmatten	172		95	a		a	172	
	61	56	pré	Weichenmatten	174		99	a		a	174	
	61	95	pré	Weichenmatten	172		100	a		a	172	
	61	96	pré	Weichenmatten	2004		108	a		a	2004	
	61	104	terre	Weichenmatten				Total			15848	

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**  
**ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**  
**PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)**

PROPRIETE 038			
Propriétaire réel			
Propriétaire Indivis cadastral	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise	Reste	Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit				
61	49	pré	Weichenmatten	Weichenmatten	444	90	a	444
61	50	pré			950	91	a	950
					Total	1394		

GEOFIT EXPERT POUR  
EUROMETROPOLE DE  
STRASBOURG

-  
Assistance Foncière

**ETAT PARCELLAIRE**  
**Liste des propriétaires**

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

<b>DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE</b>	
<b>PROPRIETAIRE 039</b>	
Usurpateur	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
	[REDACTED]
Nu-Propriétaire indivis	[REDACTED]
Nu-Propriétaire indivis	[REDACTED]

## ETAT PARCELLAIRE

### Liste des propriétaires

### CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

### ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

#### DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	N°	Surface (en ca)	Emprise	N°	Surface (en ca)	Reste	(Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca) (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit								
61	53	Weichenmatten	1717	92		a	1717					
61	55	Weichenmatten	172	94		a	172					
					Total		1889					

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**

PROPRIETE 040 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)			
Propriétaire Indivis	[REDACTED]		
Propriétaire Indivis	[REDACTED]		
Héritiers présumés :			

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	Reste	Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	Sect.	N°	Nature								
61	54	pré	Weichenmatten	698	93	a	698	698	698		

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**

**PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)**

<b>PROPRIETE 041</b>	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)		
Propriétaire Indivis			

Propriétaire Indivis

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	N°	Emprise	Reste	Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature			Lieu-Dit	Surface (en ca)	
	61	57	pré	981	96	Weichenmatten	a Total 981	

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**  
**PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)**

<b>PROPRIETE 042</b>	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)		
Propriétaire Indivis			

Propriétaire Indivis			
	Référence cadastrale		
Mode	Sect.	N°	Nature
	61	58	pré

Mode	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface (en ca)	Num. du plan	Emprise	Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
								N°	Surface (en ca)	
				Weichenmatten	821	85	a	821	821	
						Total				

# **CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / H-KIRCH-GRAFFENSTÄDEN**

WILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

**PROPRIETE 043** PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)  
Propriétaire

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Empreise	Reste	Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit				
61	59	terre	Weichenmatten		555	86	a Total	555 555

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / KIRCH-GRAFFENSTADEN**

Assistance Foncière

**PROPRIETE 044** PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)  
Propriétaire [REDACTED]

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	N°	Emprise	Reste	Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit			Surface (en ca)	Surface (en ca)	
61	80	pré	Weichenmatten		820	78	Total <sup>a</sup>	820 820	

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**  
**ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**  
**PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)**

PROPRIETE 045			
Propriétaire			[REDACTED]

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise	Reste	Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit				
61	81	pré	Weichenmatten		303	79	<sup>a</sup> Total 303	

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**  
**PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)**

PROPRIETE 046				PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)			
Propriétaire				[REDACTED]			

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	N°	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	Reste	Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit									
61	83	pré	Weichenmatten		1081	81	a	Total	1081	1081			

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**  
**ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**  
**PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)**

PROPRIETE 047				PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)			
Propriétaire Indivis				[REDACTED]			
Propriétaire Indivis				[REDACTED]			

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	N°	Emprise	Reste	Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit					
61	157	Weichenmatten	Surface (en ca)	1185	57	a	107	b	Sur les deux parcelles : Hypothèque - date d'effet 18/07/2027
61	85	pré		800	83	a	800	Total 907	

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

<b>DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE</b>	
<b>PROPRIETE 048</b>	
Propriétaire	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
	[REDACTED]
Héritier présumé	[REDACTED]
Héritier présumé	[REDACTED]
Héritier présumé	[REDACTED]

GEOFIT EXPERT POUR  
EUROMETROPOLE DE  
STRASBOURG

-  
Assistance Foncière

**ETAT PARCELLAIRE**  
**Liste des propriétaires**

Page - 14  
21/12/2023

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

Propriétaire éventuel :

Référence cadastrale			
Mode	Sect.	N°	Nature
	61	90	pré

Mode	Sect.	N°	Nature	Référence cadastrale		Num. du plan	Surface (en ca)	Emprise	Reste	Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
				Lieu-Dit	Surface (en ca)					
	61	90	pré	Weichenmatten	2221	74	Total	a 2221	a 2221	

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**  
**ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**  
**PROPRIETAIRE 049 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)**

Propriétaire			
Propriétaire	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
Propriétaire éventuel	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise	Reste	Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)
61	91	pré	Weichenmatten	742	72	a	742
61	92	pré	Weichenmatten	758	73	a	758
					Total	1500	

Bail rural à long terme sur  
les deux parcelles au  
bénéfice de EARL  
ARBOGAST OLIVIER- fin :  
10/11/2036

# **CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / HIRCH-GRAFFENSTADEN**

ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

**PROPRIÉTÉ 050**                    PROPRIÉTAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRÉSENTANT (Personne morale)  
Propriétaire

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Surface (en ca)	Empreinte	Reste	Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface (en ca)					
61	93	pré	Weichenmatten		1914	98				
61	97	pré	Weichenmatten		315	101	a	1914		
						Total	a	315		
								2229		

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**  
**ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**  
**PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)**

PROPRIETE 051				PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)			
Propriétaire				[REDACTED]			

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	N°	Emprise	Reste	Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit					
61		94	pré	Weichenmatten	1137	97	a	1137	
					Total			1137	

GEOFIT EXPERT POUR  
EUROMETROPOLE DE  
STRASBOURG

- Assistance Foncière

**ETAT PARCELLAIRE**  
**Liste des propriétaires**

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

<b>DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE</b>	
<b>PROPRIETE 052</b>	
Propriétaire indivis	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
	[REDACTED]
Propriétaire indivis	[REDACTED]
Propriétaire Indivis	[REDACTED]
Propriétaire indivis éventuel	[REDACTED]

GEOFIT EXPERT POUR  
EUROMETROPOLE DE  
STRASBOURG

-  
Assistance Foncière

**ETAT PARCELLAIRE**  
**Liste des propriétaires**

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

Propriétaire Indivis

Propriétaire indivis éventuel :

Propriétaire indivis

Propriétaire indivis

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

Propriétaire indivis

*Usurpateur réel*

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**

**ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

Mode	Sect.	N°	Nature	Référence cadastrale	Lieu-Dit	Surface (en ca)	Num. du plan	Entreprise	Reste	Observations
							N°	Surface (en ca)	N°	Surfaces (en m <sup>2</sup> ou ca)
	61	98	terre	Weichenmatten		554	102	a	554	
	61	99	terre	Weichenmatten		612	103	a	612	
	61	100	terre	Weichenmatten		1095	104	a	1095	
	61	101	terre	Weichenmatten		546	105	a	546	
	61	103	terre	Weichenmatten		2467	107	a	2467	
							Total		5274	

GEOFIT EXPERT POUR  
EUROMETROPOLE DE  
STRASBOURG

-  
Assistance Foncière

**ETAT PARCELLAIRE**  
**Liste des propriétaires**

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

<b>DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE</b>	
<b>PROPRIETAIRE 053</b>	
Propriétaire	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
	[REDACTED]
Héritiers présumés :	[REDACTED]
	[REDACTED]

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG**

**ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**  
**ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

Propriétaire éventuel

Mode	Sect.	N°	Nature	Référence cadastrale	Num. du plan	Surface (en ca)	Emprise	Reste	Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	61	102	terre	Weichenmatten	567	106	a Total	567	

GEOFIT EXPERT POUR  
EUROMETROPOLE DE  
STRASBOURG

-  
Assistance Foncière

## ETAT PARCELLAIRE

### Liste des propriétaires

### CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

### ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

### DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE

PROPRIETE 054	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
Propriétaire cadastral	[REDACTED]

GEOFIT EXPERT POUR  
EUROMETROPOLE DE  
STRASBOURG

-  
Assistance Foncière

## ETAT PARCELLAIRE

### Liste des propriétaires

Page - 24  
21/12/2023

### CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

#### ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

#### DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE



Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise	Reste	Observations (Surfaces en m² ou ca)	
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)
61		105	pré		Weichenmatten	2162	109	a 2162 Total 2162

GEOFIT EXPERT POUR  
EUROMETROPOLE DE  
STRASBOURG

-  
Assistance Foncière

**ETAT PARCELLAIRE**  
**Liste des propriétaires**

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**PROPRIETE 055** PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**



Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise	Reste	Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit		
61		106	pré	3249	Weichenmatten	110	a Total 3249

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**  
**ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**  
**PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)**

Référence cadastrale				Propriétaire			Surface (en ca)			Observations		
Mode	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Num. du plan	N°	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	Total	(Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)	
	61	107	pré	Weichenmatten	3243	111	a	1896	b	1347		

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**

PROPRIETE 057 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)			
Propriétaire réel	[REDACTED]		
Propriétaire éventuelle	[REDACTED]		

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise	Reste	Observations (Surfaces en m² ou ca)	
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit					
61	114	terre	Weichenmatten		952	70	a Total	952	952

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

<b>DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE</b>	
<b>PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)</b>	
<b>PROPRIETE 058</b>	
Propriétaire cadastral	[REDACTED]
	G (67)
Propriétaire indivis réel	[REDACTED]
Propriétaire indivis éventuel :	[REDACTED]
Propriétaire indivis réel	[REDACTED]

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

Propriétaire éventuel :

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**

Référence cadastrale				
Mode	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit
	61	115	terre	Weichenmatten

Mode	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface (en ca)	Num. du plan	Empreise		Reste	
							N°	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)
	61	115	terre	Weichenmatten	985	71	a Total	985	985	

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

PROPRIETE 059				PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)			
Propriétaire				[REDACTED]			

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise	Reste	Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)
61	117	terre	Weichenmatten		2351	68	a Total	2351 2351

[REDACTED]

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**  
**STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**  
**ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**

**PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)**

<b>PROPRIETE 060</b>	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)		
Nu-Propriétaire			
Usufruitier			

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise	Reste	Observations (Surfaces en m² ou ca)	
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)
61	119	pré	Weichenmatten	953	66	a Total	953	trois charges au Livre foncier

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**  
**ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**  
**PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)**

PROPRIETE 061		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)			
Propriétaire		[REDACTED]			

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	N°	Emprise	Reste	Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit					
61	120	pré	Weichenmatten		863	65	a	863	
						Total		863	

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**  
**ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**  
**PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)**

<b>PROPRIETE 062</b>	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)		
Propriétaire indivis			
Propriétaire indivis			

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise	Reste	Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)	
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)
61	121	pré	Weichenmatten	387	64	a Total	387	

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**

PROPRIETE 063 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)			
Propriétaire	[REDACTED]		
Propriétaire Indivis cadastral	[REDACTED]		
Héritiers présumés :			

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	Reste	Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	Sect.	N°	Nature								
61	123	pré	Weichenmatten	777	62	a	777	777	777		

CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE

PROPRIETE 064 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)			
Nu-Propriétaire Indivis			
Usurpateur			

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	Reste	Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	Sect.	N°	Nature								
61	134	pré	Weichenmatten	2936	50	a	290	b	290	2646	deux charges au Livre foncier

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

<b>DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE</b>	
<b>PROPRIETE 065</b>	
Nu-Propriétaire	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
Nu-propriétaire éventuel :	[REDACTED]
Usurpateur Indivis	[REDACTED]
Usurpiteur Indivis	[REDACTED]

GEOFIT EXPERT POUR  
EUROMETROPOLE DE  
STRASBOURG

-  
Assistance Foncière

## ETAT PARCELLAIRE

### Liste des propriétaires

CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE  
DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Page - 38  
21/12/2023

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise	Reste	Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)	
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)
61	135	terre	Weichenmatten	5665	51	a Total	287	b 5378 deux charges au Livre foncier
						287		

GEOFIT EXPERT POUR  
EUROMETROPOLE DE  
STRASBOURG

-  
Assistance Foncière

**ETAT PARCELLAIRE**  
**Liste des propriétaires**

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

<b>DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE</b>	
<b>PROPRIETAIRE REEL</b> (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
<b>PROPRIETE 066</b>	
Propriétaire	[REDACTED]

GEOFIT EXPERT POUR  
EUROMETROPOLE DE  
STRASBOURG

-  
Assistance Foncière

**ETAT PARCELLAIRE**  
**Liste des propriétaires**

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**  
**ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Empreinte	Reste	Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)	
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)
61	138	terre	Weichenmatten	2545	53	a Total	23 23	b 2522

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**  
**PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)**

PROPRIETE	067	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
Propriétaire réel		

Propriétaire indivis cadastral

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise	Reste	Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)	
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit					
61	139	terre	Weichenmatten		1493	54	a Total	16	b 1477

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**  
**PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)**

PROPRIETE 068			
Propriétaire			

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	N°	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	Reste	Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature									
61	140	terre	Weichenmatten	1573	55	a	Total	17	b	17	1556	

**ETAT PARCELLAIRE**

**Liste des propriétaires**

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**  
**PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)**

<b>PROPRIETE 069</b>	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)		
Nu-Propriétaire			
Usufruitier			

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise	Reste	Observations (Surfaces en m² ou ca)	
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)
61	141	pré	Weichenmatten	1640	56	a Total	16	b 1624 Une charge au Livre foncier

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**  
**ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**  
**PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)**

PROPRIETE 070		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)			
Propriétaire Indivis		[REDACTED]			
Propriétaire Indivis		[REDACTED]			

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise	Reste	Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit		
61	143	terre	Weichenmatten	5797	61	a Total 4004	b 1793

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**

PROPRIETE 071 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)			
Propriétaire Indivis			
Propriétaire indivis			

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Surface (en ca)	N°	Emprise	Reste	Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	Sect.	N°	Nature						
61	156	pré	Weichenmatten	2229	58	a	77	b	2152 Une charge au Livre foncier
				Total	77				

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**

PROPRIETE 080		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)				
Propriétaire Indivis		[REDACTED]				
Propriétaire Indivis		[REDACTED]				

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise	Reste	Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit				
61	150	pré	Weichenmatten		3604	59	a Total 55	b 3549

<b>Total commune</b>	57585
<b>Total général</b>	57585



# Création d'un nouveau système d'assainissement au Sud du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

Département du Bas-Rhin (67)

---

**Dossier d'enquête parcellaire**  
Communes de ESCHAU, FEGERSHEIM et  
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

---

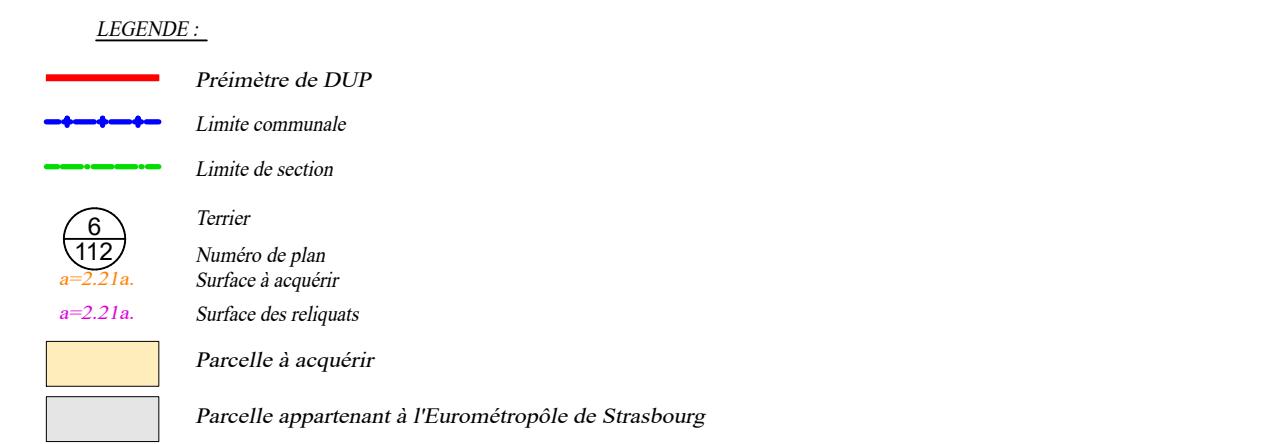
**Pièce 4 : Plan parcellaire**

**GEOFIT  
EXPERT**

Géofit Expert - Agence de Strasbourg  
Espace Européen de l'Entreprise - 4, rue de Berne  
67300 SCHILTIGHEIM  
Tél. +33 (0)3.67.34.08.00  
[www.geofit-expert.fr](http://www.geofit-expert.fr)

Novembre 2023

Communes de  
ESCHAU, FEGERSHEIM et  
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN



Réalisation du plan 22/09/2023 MPB PORI  
Nature des modifications Date Dessiné par Vérifié par

Index: aa DOSSIER: 01ST123013 FICHIER: 01ST123013\_Plan parcellaire.dwg

ECHELLE: 1/1250e Date: 22/09/2023

NATURE DES MODIFICATIONS

Date: Dessiné par Vérifié par

COORDONNEES RGF93 CC49  
COORDONNEES INDEPENDANTES

NIVELLEMENT IGN 69  
NIVELLEMENT INDEPENDANT

Bureau Principal - Siège Social  
Atsampe - Site de la Chambre  
F-44307 Nantes Cedex 3  
Tel. 02 40 68 54 52 - Fax. 02 51 13 56 60  
E-mail : strasbourg@geofit-expert.fr

Agence de Strasbourg  
4, rue de Berne  
67200 SCHILTIGHEM  
Tel. 03 88 94 00 10  
E-mail : strasbourg@geofit-expert.fr

GEOFIT  
EXPERT

Plan parcellaire

Commune de Fegersheim

Commune d'Eschau

Section 20

Section 19

Section 23

Section 61

Commune d'Illkirch-Graffenstaden

